

POUR TOUS LES ENFANTS, SANS EXCEPTION

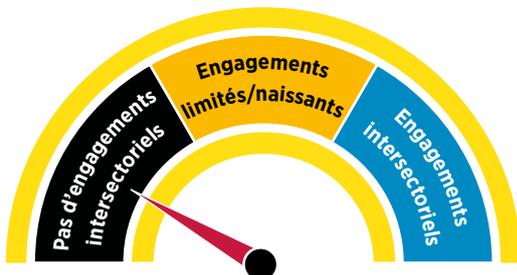
Investir dans les premières années

La petite enfance et le handicap sont explicitement abordés dans le nouveau Consensus européen sur le développement intitulé « Notre monde, notre dignité, notre avenir ». Le Consensus engage également l'Union Européenne (UE) et ses États Membres à continuer à jouer un rôle majeur pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.¹ L'UE est déterminée à soutenir les enfants handicapés à travers son Cadre d'orientation pour les personnes handicapées² qui promeut l'inclusion des handicaps conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD).³ Cependant, cela n'a pas toujours été traduit dans les politiques de développement de l'UE, leur objectif principal en termes de coopération de développement étant le soutien des Organisations non gouvernementales (ONG) et des Organisations de personnes handicapées (OPH).

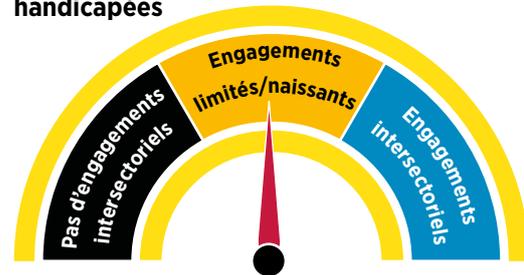
Une évaluation de 10 donateurs a montré qu'en 2017, les institutions de l'UE étaient :



Engagement stratégique envers le développement de la petite enfance



Engagements de financement de l'éducation préscolaire incluant les personnes handicapées



L'UE joue un rôle majeur dans le lancement du marqueur « handicap » du Comité de l'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et planifie de faire un rapport à ce sujet en 2019. **Cependant, ces engagements envers un développement inclusif des handicaps doivent également être mieux traduits dans ses actions de soutien au Développement de la petite enfance (DPE) dans les pays en voie de développement.**

^A Le tableau comparatifs des dépenses des donateurs pour le développement de la petite enfance peut être consulté dans le rapport global correspondant.

^B Dans ce rapport, deux aspects ont été examinés pour comparer l'aide allouée à l'éducation préscolaire par différents donateurs. Premièrement, le montant total (montant quantitatif) alloué à l'aide à l'éducation préscolaire, et deuxièmement, en vue de mesurer « l'effort » du donateur, les auteurs de ce rapport ont comparé le ratio des aides allouées au secteur de l'éducation préscolaire par rapport aux aides totales versées au secteur de l'éducation.

Développement intégré et inclusif de la petite enfance

Les décaissements d'aide de l'UE comptaient parmi les plus importants au monde en termes quantitatifs au sein des domaines DPE mesurés dans ce rapport, même si cela n'est pas tant une intention délibérée que la conséquence de la méthodologie appliquée.^c

Cependant, cela ne représentait que 1,7 % du total des aides versées en 2017, et, parmi les donateurs de cette étude, l'UE arrive en 7^{ème} place pour ses dépenses dans le DPE. En d'autres termes, l'UE était l'un des plus grands donateurs pour le DPE du fait de son portefeuille d'aide important en termes quantitatifs. Mais l'UE a affecté une part moindre d'APD totale à des services du DPE par rapport aux autres donateurs de cette étude.

Les cadres d'action et politiques guidant les travaux de l'aide au développement de l'UE ne contiennent pas d'engagements spécifiques auprès du DPE en tant qu'approche multi-sectorielle stratégique. De plus, une recherche dans les projets actuels financés par l'UE dans leur portefeuille d'aide actuel n'a révélé aucun projet explicitement consacré au DPE au niveau national.⁴

Aide à l'éducation préscolaire et préprimaire

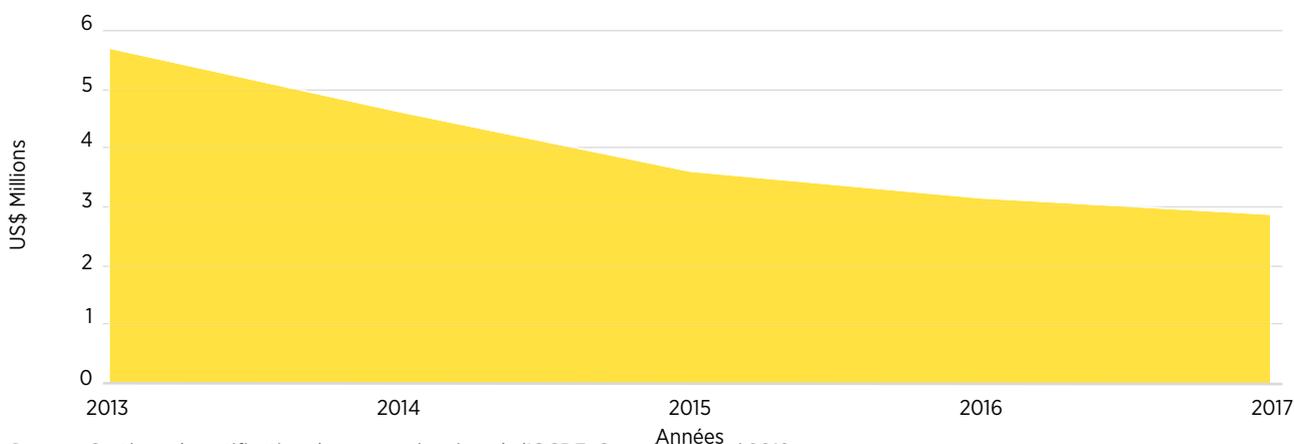
L'apprentissage précoce a été tristement sous-financé. Les aides de l'UE ciblant l'éducation préscolaire représentaient moins d'1 % des aides allouées à l'éducation en 2017 (0,3 %). L'UE arrive à la 6^{ème} place pour l'ensemble des aides affectées à l'éducation préscolaire parmi les donateurs évalués dans ce rapport. De plus, comme le montre la figure 1, les aides allouées à l'éducation préscolaire ont baissé ces dernières années.

Cela n'est clairement pas à la hauteur de l'engagement de l'UE à soutenir les Objectifs de développement durable (ODD), notamment ses engagements à réaliser l'objectif d'éducation préscolaire (c'est à dire la cible 4.2 des ODD).

Une analyse plus approfondie du portefeuille d'aides à l'éducation préscolaire sur la période de cinq ans de 2012 à 2017 a également montré qu'une proportion importante des aides allouées à différents projets d'éducation préscolaire par l'UE était affectée à des pays d'Europe de l'Est et d'autres pays à revenu moyen.^D Ceci témoigne d'une baisse de l'importance accordée au renforcement de l'aide allouée à l'éducation préscolaire dans des pays à faibles revenus.

Même si la Commission Européenne, dans son Document de travail des services « More and Better Education in Developing Countries »⁵, note que l'éducation préscolaire a été négligée et sous-financée en tant que composante vitale d'une approche globale sectorielle de l'éducation, elle n'a fait aucun engagement spécifique dans ce sens. Les politiques de développement de l'UE s'engagent pour une approche globale de l'éducation, de l'éducation préscolaire jusqu'à l'embauche. Si l'UE préconise un « secteur éducatif équilibré », elle n'investit pas dans l'éducation préscolaire dans la même mesure que dans les autres secteurs. Par exemple, en 2017, elle a dépensé 70 fois plus pour l'enseignement supérieur et 60 fois plus pour l'enseignement secondaire que pour l'éducation préscolaire.

FIGURE 1 Aides versées par l'Union européenne à l'éducation préscolaire, 2013-2017 (versements en 2017 en dollars US constants)



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Consulté en mai 2019

^c Ce rapport utilise une méthodologie visant à fournir les meilleures estimations des dépenses consacrées aux enfants de moins de cinq ans dans les domaines de la santé, de la nutrition/éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) et est adaptée d'une publication The World de 2017.

^D Des projets d'éducation inclusifs ont été trouvés en Chine, au Maroc, en Azerbaïdjan, en Serbie et en Ouzbékistan. Ces mêmes programmes ciblent explicitement les enfants handicapés.

La Communication de la Commission Européenne sur l'Éducation en Contexte d'Urgence et les crises prolongées⁶, le document de politique le plus récent de l'UE concernant l'éducation, représente également l'approche stratégique et intégrée de l'UE pour renforcer les systèmes éducatifs. Elle inclut l'éducation préscolaire à l'apprentissage tout au long de la vie et encourage les mesures en faveur de l'éducation des enfants touchés par le conflit à partir de trois ans. Cela pourrait amorcer un accroissement des investissements réalisés dans l'éducation préscolaire des enfants affectés par les conflits. Cela dit, cet engagement doit encore se concrétiser en termes de niveaux de dépenses.

En outre, l'UE n'a pas de politique ou de stratégie spécifique pour aborder l'intersectionnalité entre le handicap, l'enseignement et l'éducation préscolaire.

Le document de travail des services de la Commission Européenne⁵ fait brièvement mention du handicap en tant qu'obstacle à l'accès à l'éducation mais ne propose pas de solutions politiques concrètes. En d'autres termes, les enfants handicapés sont évoqués en tant que groupe vulnérable ou désavantagé, et l'éducation préscolaire identifiée comme un aspect de l'approche globale sectorielle de l'éducation. Cependant, il manque

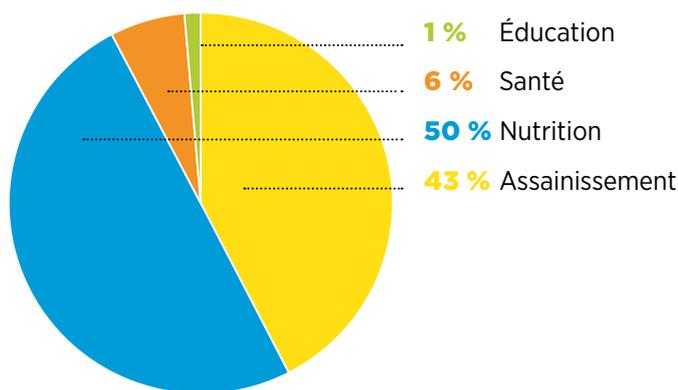
un lien entre cette population spécifique et l'éducation préscolaire. L'UE a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD)³, soutient et défend fortement les Objectifs de développement durable (ODD)⁷ ainsi que l'idée de ne « laisser personne pour compte ».

Santé, nutrition et assainissement

La santé, la nutrition et l'assainissement représentaient, ensemble, 70 % de toutes les dépenses consacrées au DPE en 2017.

La moitié des aides versées par l'UE étaient concentrées sur la nutrition au sein des secteurs du DPE mesurés pour ce rapport (voir figure 2). Les programmes de nutrition peuvent être bénéfiques aux mères et à leurs enfants, mais le type d'investissement aidant les jeunes cerveaux à se développer et s'épanouir, comme les investissements avec une perspective de développement précoce, étaient largement absents des documents de projets et de stratégie.⁸ Dans le secteur de la santé, les services destinés au DPE font l'objet de peu d'attention et il en va de même pour la fourniture de services ciblant les groupes plus marginalisés comme les dépenses ciblant les services de santé infantile inclusifs.

FIGURE 2 Répartition de l'APD pour le développement de la petite enfance sur différents secteurs du DPE. Versements en 2017 en dollars US constants, sur la base des chiffres du DAC



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Consulté en mai 2019

Parallèlement, les investissements dans l'assainissement se sont révélés minimes ces dernières années.

Dans les décaissements d'aide les plus récents de 2017, aucun ciblage n'a été trouvé concernant les dépenses dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'assainissement en lien avec la fourniture de services inclusifs des handicaps aux jeunes enfants.



Crédit photo : Ulrich Eigner

Conclusions

L'UE devrait faire plus d'efforts pour incorporer le DPE dans ses approches spécifiques, car les programmes de DPE ouvrent des opportunités considérables pour les travaux intersectoriels, et l'UE s'est engagée à adopter cette approche pour les ODD. De plus, l'UE devrait s'efforcer d'attacher une importance délibérée à la manière dont les dépenses peuvent soutenir le DPE dans les sous-secteurs comme la santé et la nutrition. Dans l'éducation, l'UE doit commencer à prendre les mesures qui s'imposent pour affecter des montants largement plus élevés à l'aide à l'éducation de la petite enfance ou définir des objectifs conditionnels en lien avec l'inclusion et l'éducation préscolaire pour le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), étant donné qu'elle est son plus grand donateur.

Ceci doit être complété par une analyse de la manière dont ces aides peuvent aider à limiter les retards de développement et cibler les enfants handicapés pour mieux exprimer une approche globale du développement inclusif des handicapés. En 2015, les observations finales du CRPD à propos de l'évaluation de l'UE conseillaient à l'UE d'adopter une politique harmonisée pour le développement inclusif des handicapés ainsi que d'établir une approche systématique d'intégration des droits des personnes handicapées dans les politiques et programmes de coopération internationale de l'UE.⁹ Des signes encourageants montrent que l'UE sera à l'avenir plus en mesure d'identifier le ciblage des enfants handicapés, étant donné qu'elle met en place le marqueur d'inclusion du handicap du CAD de l'OCDE depuis 2019 et qu'elle a soumis un premier rapport sur les flux d'aide en 2018. Il est à espérer que ces signes encourageants pourront s'inscrire dans une approche du DPE soutenant directement les enfants handicapés.

À PROPOS DU RAPPORT DE RECHERCHE ET DES PROFILS DONATEUR

Light for the World et ses partenaires ont réalisé une analyse détaillée des aides versées par 10 donateurs pour soutenir le développement de la petite enfance. La Belgique, le Canada, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis sont les six donateurs bilatéraux analysés dans ce rapport, ainsi que quatre donateurs multilatéraux : l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'UNICEF et le Partenariat mondial pour l'éducation. Une attention particulière est portée dans cette étude aux engagements des donateurs envers les enfants vulnérables, risquant d'être marginalisés ou présentant un retard d'apprentissage en raison d'un handicap. C'est pourquoi, en plus des aides versées, les cadres stratégiques des donateurs ont également été analysés.

Light for the World et ses partenaires ont également fourni les données pour dresser les profils des donateurs.

Recommandations

Les institutions de l'UE devraient, dans leur aide au développement :

- Augmenter les fonds alloués à l'éducation préscolaire et préprimaire et viser à verser 10 % des aides totales consacrées à l'éducation à ce sous-secteur sur le long terme.
- Définir des objectifs assortis de délais précis pour que tous les projets d'APD pouvant potentiellement soutenir le développement de la petite enfance soient inclusifs des handicapés.
- Travailler de plus en plus avec des pays à faibles revenus pour les aider à développer leurs capacités afin de mettre à niveau l'éducation préscolaire tout en se concentrant sur les plus marginalisés. Pour ce faire, ces institutions devraient utiliser les connaissances acquises en soutenant des pays à revenu moyen pour mettre à niveau l'éducation préscolaire.
- Utiliser les financements préexistants en matière de santé, WASH et nutrition et les mécanismes de coordination au niveau national afin de se concentrer davantage sur les avantages du DPE pour les enfants les plus marginalisés, en particuliers les enfants handicapés.
- Mettre le travail sur le DPE au cœur des approches intersectorielles des ODD et veiller à ce que le travail avec les ministères des pays contribue également à favoriser et encourager la coordination pour le DPE.

RECUEIL D'OUTILS DE PLAIDOYER

Ce profil donateur est l'un des 10 plaidoyers pour l'APD. Il y a également quatre pays bénéficiaires de plaidoyer national, ainsi qu'un Rapport Général et une liste facile à utiliser pour soutenir la conception de programmes de DPE inclusifs visant à soutenir les enfants les plus marginalisés.



Une note méthodologique apportant plus d'informations sur la procédure d'analyse ainsi que tous les outils peuvent être consultés sur :

www.light-for-the-world.org/inclusive-ecd-investment

RÉFÉRENCES : 1. Consensus européen sur le développement. *Our world, our dignity, our future*. Commission européenne ; 2017. 2. Cadre de l'UE concernant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. <https://fra.europa.eu/fr/content/cadre-de-lue-concernant-la-convention-des-nations-unies-relative-aux-droits-des-personnes?lang%5B0%5D=fr>. Consulté en août 2019. 3. Convention des NU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), A/RES/61/106(2007). 4. EU Aid Explorer. Commission européenne. <https://euaidexplorer.ec.europa.eu>. Consulté en juillet 2019. 5. Document de travail des services de la Commission. *More and Better Education in Developing Countries*. Bruxelles : Commission européenne ; 2010. 6. *Communication de la Commission Européenne sur l'Éducation en Contexte d'Urgence et les crises prolongées*. Bruxelles : Commission européenne ; 2018. 7. Nations Unies. Sustainable Development Knowledge Platform: Sustainable Development Goals. Nations Unies. <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>. Publié en 2018. Consulté en août 2019. 8. WelcomEurope. ECHO. https://fr.welcomeurope.com/european-funds/echo-230+130.html#tab=onglet_details. Consulté en juillet 2019. 9. Résolution du Parlement européen du 7 juillet 2016 sur l'application de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment les observations finales du Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies (2015/2258(INI)). *Journal officiel de l'Union européenne C 101/138*.